



Personnel enseignant en Musique



Le Cégep de Sherbrooke est actuellement à la recherche de personnes candidates pour un remplacement au Département de Musique.

Aucune formation en pédagogie requise!

Les avantages de travailler au Cégep de Sherbrooke* :

- Accès à un régime de retraite à prestation déterminée ;
 - Horaire flexible : conciliation travail-famille ;
 - Une équipe d'expérience avec plusieurs expertises ;
 - Cours axés sur la pratique ;
 - Partenariat avec la Société de Transport de Sherbrooke (STS).
- *Certaines conditions s'appliquent.

Tâches à pourvoir : Remplacement (temps partiel) à l'Automne 2024

- Instrument I 551-100-SH (1 heure par semaine)
- Instrument III 551-300-SH (2 heures par semaine)

Les exigences

Scolarité :

- Spécialiste en flute traversière ;
- Diplôme de maîtrise en musique ou expérience équivalente ;
- Expérience en enseignement, un atout.

Salaire :

De 46 527 \$ à 96 600 \$ par année selon l'expérience et le niveau de formation et au prorata de la tâche.

Test requis :

Notez qu'un processus de sélection incluant une entrevue et un test de français écrit sera mis en place pour évaluer les candidatures. Il est à noter que la réussite de ces évaluations constitue un préalable à l'obtention de l'emploi.

Déposez votre candidature en ligne :

Toute personne intéressée doit déposer sa candidature en ligne en prenant soin de joindre son curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation en format Word ou PDF.

Lien pour appliquer : <https://atlas.workland.com/work/40840/personnel-enseignant-en-musique?source=AMEQ>

Date limite pour déposer votre candidature : Le 14 août 2024 à 8 h.

Numéro de référence : MUS15

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

La direction du Service des ressources humaines

Cette offre d'emploi est assujettie à un programme d'accès à l'égalité en emploi visant les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes, les autochtones et les personnes handicapées. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.